Département de l'Hérault Canton de Gignac

Mairie de Vendémian



Compte rendu Conseil du 23 Février 2016 18h

<u>Étaient présents</u>:, Laurent Schneider, Stephan Coste, Christine Fernandez Faucilhon, Jérôme Gay, Lionel Lasserre, Paul Montel, David Ferrando, Geraldine Thomé, Marie Therese Roch

<u>Étaient absents représentés</u> : Magali Gounel représentée par Géraldine Thomé, Valérie Candebat représentée par David Cablat, Marjorie Rabastens représentée par Lionel Lasserre.

Étaient absent excusé : Philippe Launay, Michelle Lagacherie

1. Aliénation d'une partie de parcelle communale : accord de principe

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de Mr Guedon, en date du 13 Janvier 2016, concernant l'achat d'une partie de parcelle communale. Il souhaite en acquérir une partie afin de reconstituer une unité fonctionnelle par rapport à une parcelle avoisinante dont il est déjà propriétaire.

Considérant que cette parcelle, constituée uniquement de landes, ne génère aucune ressource pour la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à faire toute les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette partie de terrain non bâtie de gré à gré.

Dit que les frais de bornage seront à la charge des acheteurs. L'acte de vente s'effectuera sous forme notariée.

2. Examen des demandes de subventions pour 2016

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2016, présentés par les associations.

Il propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

	OCCE1 725	5€
>	VFC800)€
>	VENDEMIAN TAMBOURIN3 200	0€
>	BOULE VENDEMIANAISE 85	0€
>	LYCÉE AGRICOLE DE GIGNAC8	0€
>	AM 34 20.2	4€
>	AMR 349	0€
>	SENIORS VALLÉE DOREE 20	0€
>	SYNDICAT CHASSEURS85	0€
>	AMICALE POMPIERS LE POUGET15	0 €
>	JARDINS PARTAGES60	00€
>	ANCIENS COMBATTANTS 15	50€

AMICALE DE L'ÉCOLE	600€
FORTISSIMO	300 €

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, décide d'attribuer et de verser ces subventions pour une somme totale de 9 615.24 €, répartie comme indiqué ci-dessus,

3. Site internet

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que par un courriel en date du 2 février 2016, l'agence oui communication en charge du site internet de la commune ne sera plus en mesure d'héberger le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal décide de passer à un hébergement direct chez l'hébergeur OVH.

4. Compte rendu de la réunion avec la Poste

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue avec les représentants de la poste le 4 février 2016 concernant l'éventuelle mise en place d'une agence postale communale.

5. ADAP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a déposé un agenda d'accessibilité, pour l'ensemble des bâtiments communaux, le 25 septembre 2015. Par cet agenda, la commune s'est engagée à mettre en accessibilité tous les bâtiments publics dans un délai de 6 ans.

Par un courrier en date du 28 Janvier 2016, la DDTM a refusé cet ADAP et laisse 6 mois à la commune pour monter un nouvel agenda.

La commune déposera un nouvel agenda en proposant un délai de 3 ans pour l'ensemble des travaux.

6. <u>Demande de subvention pour la réfection de la rue du Capitoul</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de réfection de la rue du Capitoul II indique que le cout prévisionnel de cet équipement est fixé à 8 000€ HT.

Il propose de plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Montant
Reserve parlementaire	5 000€
Fonds propres	3 000€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière au titre de la réserve parlementaire de 5 000€.

7. Préparation budgétaire 2016

Monsieur le Maire présente les grands projets d'investissement envisagés pour 2016 :

PROJETS	соит	FINANCEMENT
PLU	20 000€ (la moitié de la totalité)	Autofinancement
Alarme incendie école + remplacement extincteurs	Selon devis 2 200€	Autofinancement
Tables et chaises cantine	1 000€	Autofinancement
Panneaux signalisation	600€	Autofinancement
Rue du Capitoul	8 000€	Autofinancement + subvention roig 5 000€
City stade	60 000€ pour le city 2 000€ pour le mur <u>Total :</u> 62 000€	30 000€ d'emprunt 13 000€ subv region 13 000€ subv département 5 000€ subv roig
Rte de St Jean	13 934.66€ frais d'étude 377 164.01€ eiffage et brl 10 764€ de cheminement piéton fait en régie Total : 401 862.67€	Emprunt de 266 210€ Département 92 566.50€ Autofinancement
Rue des soleillades + rue de croix des barrières	115 000€	Subventions intempéries Autofinancement
Rue ancienne poste + pluvial rue du frau + rte plaissan	Selon devis	Subventions intempéries Autofinancement
Cave coopérative	À définir	Emprunt prévisionnel

8. Questions diverses